



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des territoires
Service Urbanisme Opérationnel

Affaire suivie par : Tony MOUSSEAUX
téléphone : 01 60 32 13 88
télécopie : 01 64 34 26 28
tony.mousseaux@seine-et-marne.gouv.fr

Projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Hauts de Nesles » sur la commune de Champs-sur-Marne

Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai

Les collectivités territoriales et leurs groupements ci-dessous ont été saisies sur le projet de dossier de création de la ZAC dite « Les Hauts de Nesles » sur la commune de Champs-sur-Marne, présenté par l'établissement public d'aménagement EPAMARNE. La date de l'accusé réception de ce dossier par chaque collectivité, ainsi que le cas échéant la date de réponse, est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Collectivités consultées	Date de l'accusé réception	Date de réponse
Commune de Champs-sur-Marne	08/08/2017	-
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	08/08/2017	05/10/2017
Commune de Noisy-le-Grand	08/08/2017	02/10/2017
Commune de Gournay-sur-Marne	09/08/2017	18/09/2017
Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est	08/08/2017	-
Métropole du Grand Paris	08/08/2017	-
CLE du SAGE Marne Confluence	08/08/2017	-

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, aucun autre avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai sur le dossier par la commune de Champs-sur-Marne, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est, la Métropole du Grand Paris et la CLE du SAGE Marne Confluence.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de la procédure de participation du public par voie électronique relative à ce projet. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne.
